



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

COMMUNIQUÉ

Couverture santé : les premières avancées ?

Les fédérations représentatives du Ministère des Finances négocient actuellement le nouveau régime de protection complémentaire santé et prévoyance, dit «PSC aux Finances».

L'ordonnance dite "De Montchalin", du 17 février 2021 impose l'adhésion des agentes et des agents à un contrat collectif, copié/collé du privé où il se caractérise, en règle générale, par un faible niveau de couverture et une absence de mécanismes de solidarité.

Les organisations syndicales de la fonction publique ont d'abord réussi :

- à améliorer le panier de soins socle (d'un niveau proche de VITA2 dans l'offre référencée actuelle aux Finances), qui assure une couverture minimale commune à l'ensemble des agents de la fonction publique d'État ;
- et à instaurer un minimum de mécanismes de solidarité.

Retrouvez ici tous les résultats de la négociation 2022/2023 au niveau de la Fonction Publique [résultats](#) en particulier les avancées pour les retraités (adhésion sans questionnaire de santé, réduction de la cotisation, etc)

Une couverture qui réduit les restes à charge ou une complémentaire « low-cost » ?!

Le premier round de la négociation ministérielle s'achève par la finalisation du volet santé. **Solidaires Finances** se félicite d'avoir obtenu une amélioration de la couverture santé, et donc une diminution des restes à charge par rapport aux offres référencées existantes. Demain, les remboursements des soins dentaires, de l'optique, de l'auditif et des dépassements d'honoraires seront plus élevés pour tous, actifs, enfants, retraités. **Solidaires Finances** continuera à travailler en vue d'obtenir le plus haut niveau de couverture possible.

Le premier point à négocier a donc été arbitré par le ministère « dans le bon sens », en tournant le dos à l'idée d'une couverture « moins chère et moins couvrante ».

La bataille pour augmenter la solidarité n'est pas terminée !

Pour les actifs, la loi impose aux employeurs de financer 50 % de la cotisation correspondant au panier de soins socle et les ministères contribueront aussi au financement des options. **Solidaires Finances** a revendiqué et obtenu une amélioration des solidarités à l'égard des familles et des retraités, avec un effort particulier pour celles et ceux qui disposent des revenus les plus modestes, et une contribution supplémentaire, de quelques dizaines de centimes, pour les retraités de Bercy disposant des meilleures pensions.

Malgré tout, pour **Solidaires Finances** le niveau de solidarité atteint n'est pas à la hauteur de nos exigences. Nous continuerons à rechercher un maximum de solidarité indiciaire, familiale et intergénérationnelle, y compris l'augmentation des ressources du fonds d'aide aux retraités de 2 à 3%, même si nous sommes, actuellement, la seule fédération à le revendiquer.

Le couplage Santé et Prévoyance, enjeu central.

Le deuxième round s'ouvre à présent. Il concerne la prévoyance, c'est à dire l'incapacité de travail, l'invalidité, le décès et la dépendance, communément appelé garantie de maintien de salaire lorsque « on tombe à demi traitement en arrêt de maladie ».

Solidaires Finances revendique le couplage santé et prévoyance, qui permet :

- la couverture de tous et toutes face à des risques très lourds pour lesquels il faut une couverture obligatoire pour que tout le monde soit couvert ;
- une mutualisation maximale des risques au plus faible coût grâce à la solidarité du plus grand nombre.

Fidèle à ses valeurs et à ses engagements, **Solidaires Finances** continuera à se battre pour vous assurer la meilleure couverture santé et prévoyance à partir du 1er juin 2025, évitant ainsi de laisser qui que ce soit sans couverture complémentaire lorsque le ministère mettra fin au référencement actuel.

Paris, le 15 mars 2024



PSC aux Finances

pour une protection sociale complémentaire de haut niveau, accessible à toutes et tous